

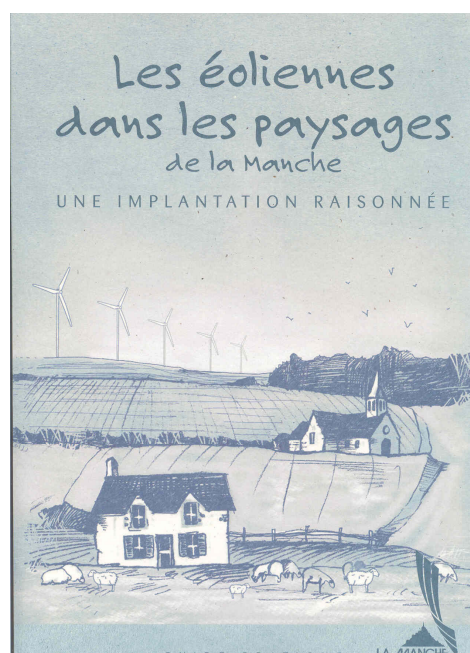
Pour une implantation raisonnée des éoliennes dans la Manche

Le Conseil Général présente un guide pratique « les éoliennes dans les paysages de la Manche »

La loi d'orientation du 13 juillet 2005 a permis de fixer pour les vingt années à venir les orientations de la politique de la France en matière de production et de distribution d'énergie. Ces nouvelles dispositions doivent notamment amener notre pays à progressivement diversifier son bouquet énergétique en matière d'énergies renouvelables.

Pour ce qui est de l'éolien, cette loi renforce les prérogatives des collectivités locales, qui ont désormais la possibilité de créer des Zones de Développement Eolien (ZDE), en concertation avec les services de l'Etat.

Dès 2003, le Conseil général de la Manche s'est soucié de la question de l'intégration des éoliennes dans les paysages, en réalisant une étude prospective à l'échelle départementale, qui a permis de dégager les grands principes d'implantation raisonnée des éoliennes sur le territoire départemental. Ce travail nécessite d'être complété par une approche plus locale, c'est la vocation du guide pratique « les éoliennes dans les paysages de la Manche ».



Ce guide constitue une synthèse de l'étude départementale, qui s'inscrit dans le cadre de la collection des guides pratiques d'aide à la décision des élus locaux déjà diffusé par le Conseil général (Espace Naturels Sensibles, Arbres, Déchets du littoral, Déchets du BTP,...)

Il a pour ambition de donner aux acteurs socio-économiques locaux et aux décideurs les éléments clés pour mieux apprécier les projets de parcs éoliens dans une optique de développement durable.

Ce guide, véritable outil d'aide à la décision ne conditionne pas pour autant la recevabilité des demandes de permis de construire déposées auprès des services de l'état, dans le sens où il n'a pas de valeur réglementaire.

Il n'a pas à se substituer à une étude d'impact locale approfondie, mais vise à définir une approche géographique du territoire départemental permettant d'apprécier la sensibilité des types de paysage vis-à-vis des parcs éoliens et à ***donner aux élus locaux et aux porteurs de projet, des clés de lecture du paysage.***

Ce guide est actuellement distribué dans toutes les mairies et communautés de communes du département de la Manche et il est également téléchargeable sur le site internet du Conseil général de la Manche : www.cg50.fr rubrique Environnement.